



Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



Fiches de renseignement

inscriptions et réinscriptions pour 2024-2025

- **Musique** : première inscription p.2
- **Musique** : réinscription p.3
- **Danse** : première inscription et réinscription p.4
- **Théâtre** : première inscription et réinscription p.5
- **Arts plastiques** : inscription p.6



Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques

MUSIQUE / Première inscription 2024-2025

Concerne également les élèves en éveil ou en initiation inscrits en 2023-2024

Première inscription

Elle s'effectue en ligne **du lundi 6 mai au dimanche 9 juin 2024**

Au-delà de cette date, inscriptions possibles en fonction des places restantes

Démarche : Rendez-vous sur dijon.fr (QR code 1), puis

- » Cliquez « Mon compte famille » puis « connexion » ; si nécessaire, créez-le dans « Pas encore de compte ? »
- » Cliquez « Culture - Sports »
- » Faites défiler les rubriques jusqu'à « Conservatoire »
- » Cliquez « Conservatoire - premières inscriptions » puis laissez-vous guider pour finaliser votre inscription



Brochure n° 1

Contacts

Ville de Dijon / Conservatoire à Rayonnement Régional

24, bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
scolarite-crr@dijon.fr / 03 80 48 83 68 (service Scolarité) / www.dijon.fr/conservatoire

Service scolarité (espace Clemenceau, 1^{er} étage). Hors vacances scolaires :

Lundi fermé le matin / 13h30 - 18h00 / **Mardi et jeudi** 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Mercredi 9h00 - 18h00 / **Vendredi** fermé le matin / 13h30 - 17h00

Besoin d'aide ?



Vous n'avez pas d'ordinateur à votre disposition ? Vous avez une question, besoin d'une précision ?
Le service Scolarité est à votre disposition.

Enseignements

1. Instrument

- » **Débutant** (n'ayant jamais pratiqué d'instrument)
Affectation en fonction des places disponibles pour l'instrument demandé, de l'âge, de la domiciliation et dans l'ordre de préinscription
- » **Non-débutant** (ayant suivi au moins une année de formation)
Admission sur audition fin juin, sur convocation par mail et/ou téléphone (pas de morceau imposé)
- **Affichage des orientations en instrument** mardi 2 juillet 2024 - 14h00

Liste d'attente : Votre enfant est en liste d'attente ? C'est que les effectifs prévisionnels ne permettent pas de l'intégrer dans l'immédiat. Une réponse définitive vous sera donnée, lorsque les effectifs seront stabilisés, fin septembre 2024. C'est le conservatoire qui contacte les familles

2. Pratique collective (obligatoire)

Durant les deux premières années de formation musicale, la pratique collective des élèves débutant un instrument est une séance de chant choral. Les élèves non-débutants sont répartis dans les différents ensembles instrumentaux du conservatoire

3. Formation musicale (solfège musical)

- » **Débutant** : Entrée sans audition à partir du CE 1
- » **Non débutant** : Une audition d'orientation individuelle, au moment de l'audition en instrument, indiquera à l'élève le niveau de cours qui lui convient le mieux. Cela n'a pas d'incidence sur l'orientation en instrument
- » L'inscription à un horaire de formation musicale s'effectue début juillet 2024 (hors CHAM Voltaire / Pardé, Carnot S2TMD). Vous recevrez auparavant un mail d'information

Calendrier pour 2024-2025

1. Rencontre parents - élèves - enseignants

pour planification de l'horaire du cours d'instrument uniquement pour les musiciens instrumentistes (hors CHAM Voltaire / Pardé et S2TMD Carnot)

- » Mercredi 4 septembre 2024, de 16h00 à 19h30 (son organisation sera communiquée à la rentrée)

2. Reprise des cours : lundi 9 septembre 2024

voir calendrier détaillé de l'année scolaire sur le site du conservatoire (QR code 2)

3. Réunions d'informations pour les familles des nouveaux élèves

- » Élèves musiciens inscrits en cycle 1 (1^{re}, 2^e et 3^e années)
mercredi 11 septembre 2024, de 18h00 à 18h45
- » Autres réunions d'informations pour les nouveaux élèves : voir le calendrier spécifique sur le site du conservatoire (QR code 3)



+ d'infos

Carte d'élève

Suite à la validation de votre inscription ou réinscription, votre carte d'élève est à retirer au service Scolarité du conservatoire à partir du mardi 1^{er} octobre 2024.

À noter

En cas d'admission dans plusieurs disciplines, il est demandé de faire un choix. Ainsi, davantage d'élèves peuvent intégrer le conservatoire pour y pratiquer un art.

Consulter mes cours / mes informations

Vos informations scolarité et les cours auxquels vous êtes inscrits seront visibles depuis votre « extranet Imuse » à partir du lundi 26 août 2024.

Pour y accéder (QR code 4) : connectez vous à l'extranet usagers via le site www.dijon.fr (Mon compte famille / Culture - Sports / Espace Conservatoire / Se connecter)





Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



MUSIQUE / Réinscriptions 2024-2025

Concerne les élèves inscrits au CRR en 2023-2024
Élèves en éveil ou en initiation au CRR en 2023-2024 : se référer à la brochure n° 1 « Première inscription »

Calendrier pour 2024-2025

1. Rencontre parents - élèves - enseignants

pour planification de l'horaire du cours d'instrument uniquement pour les musiciens instrumentistes (hors CHAM Voltaire, Pardé et S2TMD Carnot)

» Mercredi 4 septembre 2024, de 16h00 à 19h30 (son organisation sera communiquée à la rentrée)

2. Reprise des cours : lundi 9 septembre 2024

voir calendrier détaillé de l'année scolaire sur le site du conservatoire (QR code 2)



Brochure n° 2

Contacts

Ville de Dijon / Conservatoire à Rayonnement Régional

24, bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
scolarite-crr@ville-dijon.fr / 03 80 48 83 68 (service Scolarité) / www.dijon.fr/conservatoire

Service scolarité (espace Clemenceau, 1^{er} étage). Hors vacances scolaires :

Lundi fermé le matin / 13h30 - 18h00 / **Mardi et jeudi** 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Mercredi 9h00 - 18h00 / **Vendredi** fermé le matin / 13h30 - 17h00

Besoin d'aide ?



Vous n'avez pas d'ordinateur à votre disposition ? Vous avez une question, besoin d'une précision ?
Le service Scolarité est à votre disposition.

Réinscription

Elle s'effectue en ligne **du lundi 11 mars au dimanche 14 avril 2024**.

Vous recevrez un mail explicatif. Si vous ne l'avez pas reçu au lundi 11 mars 2024, merci de nous contacter.



Au-delà du dimanche 14 avril 2024, les anciens élèves ne sont plus prioritaires sur les nouveaux inscrits ; le conservatoire n'est plus en mesure de leur garantir une place à la rentrée.

Validation de la réinscription

- » en fonction des conclusions de l'évaluation continue ou de l'examen de fin d'année scolaire
- » suivant l'orientation décidée par le conservatoire (direction et équipe pédagogique)
- » pour les élèves en hors cursus souhaitant se réinscrire, ils seront contactés par le service Scolarité début avril. Leur demande sera étudiée à la rentrée, après l'intégration des anciens et nouveaux élèves inscrits en cursus.

Enseignements

1. Pratique collective

Obligatoire dans le cursus d'apprentissage de chaque élève ; le planning des pratiques collectives principales sera disponible sur le site du conservatoire fin juin 2024

Les élèves pratiquant un instrument d'orchestre sont répartis dans les différentes formations du conservatoire. Pour les autres, une pratique collective pertinente doit être choisie par l'élève et son professeur d'instrument en fin d'année scolaire, pour la rentrée suivante

► **Affichage de la répartition des élèves en pratique collective** : début juillet 2024

La pratique collective étant obligatoire, veillez à ne pas choisir un cours de formation musicale ou d'instrument au même moment (lors de la rencontre parents - élèves - enseignants)

2. Instrument et autres disciplines musicales (hors FM)

Ne concerne pas les élèves CHAM Voltaire et Pardé, ni les S2TMD Carnot

L'horaire de cours est déterminé lors de la rencontre parents - élèves - enseignants au conservatoire :

» Mercredi 4 septembre 2024, de 16h00 à 19h30 (son organisation sera communiquée à la rentrée)

L'horaire de cours d'instrument est déterminé sous réserve de validation par la direction

3. Formation musicale

Le planning des cours et les ouvrages de formation musicale sont disponibles sur le site internet du conservatoire à partir de la fin juin 2024

L'inscription à un horaire de formation musicale s'effectue début juillet 2024 (hors CHAM Voltaire / Pardé, Carnot S2TMD). Vous recevrez auparavant un mail d'information

+ d'infos

Carte d'élève

Suite à la validation de votre inscription ou réinscription, votre carte d'élève est à retirer au service Scolarité du conservatoire à partir du mardi 1^{er} octobre 2024.

À noter

En cas d'admission dans plusieurs disciplines, il est demandé de faire un choix. Ainsi, davantage d'élèves peuvent intégrer le conservatoire pour y pratiquer un art.

Consulter mes cours / mes informations

Vos informations scolarité et les cours auxquels vous êtes inscrits seront visibles depuis votre « extranet Imuse » à partir du lundi 26 août 2024.

Pour y accéder (QR code 4) : connectez vous à l'extranet usagers via le site www.dijon.fr (Mon compte famille / Culture - Sports / Espace Conservatoire / Se connecter)





Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques

DANSE

Inscriptions et réinscriptions 2024-2025

Calendrier pour 2024-2025

- **reprise des cours** : lundi 9 septembre 2024
voir calendrier détaillé de l'année scolaire sur le site du conservatoire (QR code 2)
- **Réunion d'information** avec la coordinatrice danse pour les nouveaux élèves et les familles qui le souhaitent
» jeudi 5 septembre 2024, de 18h30 à 19h30



Brochure n° 3

Contacts

Ville de Dijon / Conservatoire à Rayonnement Régional

24, bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
scolarite-crr@ville-dijon.fr / 03 80 48 83 68 (service Scolarité) / www.dijon.fr/conservatoire

Service scolarité (espace Clemenceau, 1^{er} étage). Hors vacances scolaires :
Lundi fermé le matin / 13h30 - 18h00 / **Mardi et jeudi** 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Mercredi 9h00 - 18h00 / **Vendredi** fermé le matin / 13h30 - 17h00

Besoin d'aide ?



Vous n'avez pas d'ordinateur à votre disposition ? Vous avez une question, besoin d'une précision ?
Le service Scolarité est à votre disposition.

Première inscription

• Concerne les élèves non-inscrits au CRR en 2023-2024
• Concerne les élèves inscrits en Initiation en 2023-2024

Elle s'effectue en ligne **du lundi 6 mai au dimanche 9 juin 2024**
Au-delà de cette date, inscriptions possibles en fonction des places restantes

En fonction de l'âge au 31 décembre 2024

- **Initiation 1** (= 6 ans) et **initiation 2** (= 7 ans) : entrée sans audition affectation en fonction de la domiciliation et dans l'ordre de préinscription (nombre de places limité)
- **À partir du cycle 1** (= 8 ans), **tous niveaux et âges** : entrée sur audition d'orientation
 - » **Danse contemporaine** : jeudi 20 juin 2024
 - » **Danse jazz** : lundi 24 juin 2024
 - » **Danse classique** : mardi 25 juin 2024
 - **Affichage des orientations** : jeudi 27 juin 2024 - 14h00

Démarche : Rendez-vous sur dijon.fr (QR code 1), puis

- » Cliquez « Mon compte famille » puis « connexion » ; si nécessaire, créez-le dans « Pas encore de compte ? »
- » Cliquez « Culture - Sports »
- » Faites défiler les rubriques jusqu'à « Conservatoire »
- » Cliquez « Conservatoire - premières inscriptions » puis laissez-vous guider pour finaliser votre inscription



Réinscription

Concerne les élèves inscrits au CRR en 2023-2024

Elèves en Initiation au CRR en 2023-2024 souhaitant intégrer le premier cycle, se référer aux démarches de première inscription ci-dessus.

Elle s'effectue en ligne **du lundi 11 mars au dimanche 14 avril 2024**

Vous recevrez un mail explicatif. Si vous ne l'avez pas reçu au lundi 11 mars 2024, merci de nous contacter.



Au-delà du dimanche 14 avril 2024, les anciens élèves ne sont plus prioritaires sur les nouveaux inscrits ; le conservatoire n'est plus en mesure de leur garantir une place à la rentrée.

Validation de la réinscription

- En fonction des conclusions de l'évaluation continue ou de l'examen de fin d'année scolaire
- Suivant l'orientation décidée par le conservatoire (direction et équipe pédagogique)
- Les élèves en hors cursus sont invités à se réinscrire. Leur demande est étudiée à la rentrée, après l'intégration des anciens et nouveaux élèves inscrits en cursus

+ d'infos

Carte d'élève

Suite à la validation de votre inscription ou réinscription, votre carte d'élève est à retirer au service Scolarité du conservatoire à partir du mardi 1^{er} octobre 2024.

À noter

En cas d'admission dans plusieurs disciplines, il est demandé de faire un choix. Ainsi, davantage d'élèves peuvent intégrer le conservatoire pour y pratiquer un art.

Consulter mes cours / mes informations

Vos informations scolarité et les cours auxquels vous êtes inscrits seront visibles depuis votre « extranet Imuse » à partir du lundi 26 août 2024.

Pour y accéder (QR code 4) : connectez vous à l'extranet usagers via le site www.dijon.fr (Mon compte famille / Culture - Sports / Espace Conservatoire / Se connecter)





Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques

THÉÂTRE

Inscriptions et réinscriptions 2024-2025

Calendrier pour 2024-2025

- **Réinscription** : du lundi 11 mars au dimanche 14 avril 2024
- **Première inscription** : du **lundi 6** mai au dimanche 9 juin 2024



Brochure n° 4

Contacts

Ville de Dijon / Conservatoire à Rayonnement Régional

24, bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
scolarite-crr@ville-dijon.fr / 03 80 48 83 68 (service Scolarité) / www.dijon.fr/conservatoire

Service Scolarité (espace Clemenceau, 1^{er} étage). Hors vacances scolaires :

Lundi fermé le matin / 13h30 - 18h00 / **Mardi et jeudi** 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Mercredi 9h00 - 18h00 / **Vendredi** fermé le matin / 13h30 - 17h00

Besoin d'aide ?



Vous n'avez pas d'ordinateur à votre disposition ? Vous avez une question, besoin d'une précision ?
Le service Scolarité est à votre disposition.

Première inscription

Concerne les élèves non-inscrits au CRR en 2023-2024

Calendrier

- **Préinscriptions** : du **lundi 6** mai au dimanche 9 juin 2024
Au-delà de cette date, inscriptions possibles en fonction des places restantes
- **Auditions d'entrée** : jeudi 27 et vendredi 28 juin 2024
- **Affichage des orientations** : lundi 1^{er} juillet - 14h00

Démarche : Rendez-vous sur dijon.fr (QR code 1), puis

- » Cliquez « Mon compte famille » puis « connexion » ; si nécessaire, créez-le dans « Pas encore de compte ? »
- » Cliquez « Culture - Sports »
- » Faites défiler les rubriques jusqu'à « Conservatoire »
- » Cliquez « Conservatoire - premières inscriptions » puis
- » laissez-vous guider pour finaliser votre inscription



Réinscription

Concerne les élèves inscrits au CRR en 2023-2024

Elle s'effectue en ligne du lundi 11 mars au dimanche 14 avril 2024.

Vous recevrez un mail explicatif. Si vous ne l'avez pas reçu au lundi 11 mars 2024, merci de nous contacter.

Au-delà du dimanche 14 avril 2024, les anciens élèves ne sont plus prioritaires sur les nouveaux inscrits ; le conservatoire n'est plus en mesure de leur garantir une place à la rentrée.



Validation de la réinscription

- En fonction des conclusions de l'évaluation continue ou de l'examen de fin d'année scolaire
- Suivant l'orientation décidée par le conservatoire (direction et équipe pédagogique)

+ d'infos

Carte d'élève

Suite à la validation de votre inscription ou réinscription, votre carte d'élève est à retirer au service Scolarité du conservatoire à partir du mardi 1^{er} octobre 2024.

À noter

En cas d'admission dans plusieurs disciplines, il est demandé de faire un choix. Ainsi, davantage d'élèves peuvent intégrer le conservatoire pour y pratiquer un art.

Consulter mes cours / mes informations

Vos informations scolarité et les cours auxquels vous êtes inscrits seront visibles depuis votre « extranet Imuse » à partir du lundi 26 août 2024.

Pour y accéder (QR code 4) : connectez vous à l'extranet usagers via le site www.dijon.fr (Mon compte famille / Culture - Sports / Espace Conservatoire / Se connecter)



Calendrier

- **Réunion de rentrée** (pour les anciens et nouveaux élèves) : lundi 9 septembre 2024, de 18h30 à 20h00
- **Reprise des cours** : mardi 10 septembre 2024
voir calendrier détaillé de l'année scolaire sur le site du conservatoire (QR code 2)

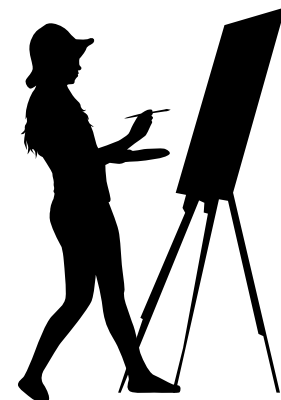
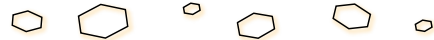
En savoir plus sur les cours de théâtre

Contact avec le coordinatrice du département, Marion Laboulais : mlaboulais@ville-dijon.fr



Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



ARTS PLASTIQUES

Inscriptions 2024-2025

concerne les nouveaux et anciens élèves

Calendrier pour 2024-2025

- **Inscription en ligne** : du lundi 6 mai au dimanche 9 juin 2024 (au-delà de cette date, inscriptions possibles en fonction des places restantes)
- **Reprise des cours** : lundi 9 septembre 2024
voir calendrier détaillé de l'année scolaire sur le site du conservatoire (QR code 2)



Brochure n° 5

Contacts

Ville de Dijon / Conservatoire à Rayonnement Régional

24, bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
scolarite-crr@ville-dijon.fr / 03 80 48 83 68 (service Scolarité) / www.dijon.fr/conservatoire

Service scolarité (espace Clemenceau, 1^{er} étage). Hors vacances scolaires :

Lundi fermé le matin / 13h30 - 18h00 / **Mardi et jeudi** 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Mercredi 9h00 - 18h00 / **Vendredi** fermé le matin / 13h30 - 17h00

Besoin d'aide ?



Vous n'avez pas d'ordinateur à votre disposition ? Vous avez une question, besoin d'une précision ?
Le service Scolarité est à votre disposition.

Inscription - Concerne anciens et nouveaux élèves

en fonction de la domiciliation et de l'ordre d'inscription (nombre de places limité)

Démarche : Rendez-vous sur dijon.fr (QR code 1), puis

- » Cliquez « Mon compte famille » puis « connexion » ; si nécessaire, créez-le dans « Pas encore de compte ? »
- » Cliquez « Culture - Sports »
- » Faites défiler les rubriques jusqu'à « Conservatoire »
- » Cliquez « Conservatoire - premières inscriptions » puis
- » laissez-vous guider pour finaliser votre inscription



+ d'infos

Planning des cours

Disponible sur le site internet du conservatoire à partir de fin avril 2024

Liste des fournitures à apporter

Disponible sur le site internet du conservatoire à partir de début juillet 2024

Carte d'élève

Suite à la validation de votre inscription ou réinscription, votre carte d'élève est à retirer au service Scolarité du conservatoire à partir du mardi 1^{er} octobre 2024.

À noter

En cas d'admission dans plusieurs disciplines, il est demandé de faire un choix. Ainsi, davantage d'élèves peuvent intégrer le conservatoire pour y pratiquer un art.

Consulter mes cours / mes informations

Vos informations scolarité et les cours auxquels vous êtes inscrits seront visibles depuis votre « extranet Imuse » à partir du lundi 26 août 2024.

Pour y accéder (QR code 4) : connectez vous à l'extranet usagers via le site www.dijon.fr (Mon compte famille / Culture - Sports / Espace Conservatoire / Se connecter)



Contacts

Ville de Dijon / Conservatoire à Rayonnement Régional

24, bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
scolarite-crr@ville-dijon.fr / 03 80 48 83 68 (service Scolarité) / www.dijon.fr/conservatoire

Service scolarité (espace Clemenceau, 1^{er} étage). Hors vacances scolaires :

Lundi fermé le matin / 13h30 - 18h00 / **Mardi et jeudi** 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Mercredi 9h00 - 18h00 / **Vendredi** fermé le matin / 13h30 - 17h00

Besoin d'aide ?



Vous n'avez pas d'ordinateur à votre disposition ? Vous avez une question, besoin d'une précision ?
Le service Scolarité est à votre disposition.